

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1er SEPTEMBRE 2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 7 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 7000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 150000 € : 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 200000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 250000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 300000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300001 € et 350000 € : 4.7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350001 € et 400000 € : 4.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400001 € et 450000 € : 4.3 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 450001 € et 500000 € : 4.1 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500001 € : 3.5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 200 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (HONORAIRES À LA CHARGES DU PRENEUR)

Locaux professionnels, commerciaux et d'activités	2 mois de loyer TTC HC
Garages et parkings	20% du loyer TTC HC
Droit au bail	10% de montant de cession TTC

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue)

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue)

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE HABITATION

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.

Un bailleur cumulant différents loyers pourra bénéficier d'une dégressivité (nous consulter pour établir un devis)

Formule **SIMPLICITE.....7,08% TTC**

Formule **GARANTIE TOTALE.....10,78% TTC** (GLI à 2,5% INCLUSE)

Une garantie des loyers et charges remboursés à 100%

- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire

GESTION LOCATIVE ENTREPRISES & COMMERCE

Sur devis, nous consulter.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Société L'@GENCE E-MOBILIERE , SAS au capital de 7500 € € - Siège social : 7 PLACE DE LA LIBERTE 31470 SAINT LYS - RCS TOULOUSE n° 950773911 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2023 000 000 044 délivrée par CCI DE TOULOUSE

Garant : SMA SA , 8 rue Louis Armand CS71201 - 75738 Paris Cedex 15